

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Messieurs BESSE Hubert, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs COUTOU Anthony, KOEGLER Jean, LACOSTE Alexandre, MARTIN Patrick.

**Absents excusés** : Messieurs TRAVERT Rodolphe, VEYSSIERE Xavier

**Absents** : Monsieur LAYMOND Éric

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

**2/ Convention fourrière 2025 avec la SPA**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une augmentation de 0,5€/ habitant pour l'année 2025 et amène le tarif à 1,05€/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement de convention.

**3/ Contrat de maintenance des cloches de l'église.**

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église pour 270 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement du contrat d'entretien des cloches avec la société SAS HONORE.

**4/ Modification du Périmètre des Abords**

Après le vote du nouveau Périmètre Délimité des Abords le 22 novembre 2023, Monsieur LAAN a demandé à l'ABF de modifier ce périmètre revu dans le cadre du PLUi. En concertation avec les services de l'ABF et du demandeur, un nouveau tracé a été proposé en décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tracé daté du 10 décembre 2024.

## **5/ Indemnité forfaitaire de déplacement de l'agent recenseur**

Monsieur le maire explique le travail accompli par l'agent recenseur qui a conduit à un recensement réalisé à 100 %. Pour couvrir les coûts d'utilisation de sa voiture personnelle, Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de l'ordre de 180 à 200 € sous la forme d'une indemnité forfaitaire de déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la somme de 200€ et manifeste sa reconnaissance pour la qualité du travail accompli par l'agent recenseur, Griet SCHWIND.

## **6/ Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique 2023-2028**

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque Départementale de la Dordogne offre depuis plusieurs années des services au point lecture/bibliothèque de la commune : prêt de livres, formation, ...

Suite à une rencontre avec la référente sectorielle, il convient désormais de règlementer ces services par une convention d'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique de 2023 à 2028.

A l'unanimité des membres présents, la convention est approuvée et signée par le Maire en séance.

## **7/ Questions diverses**

**7.1/** Etude du renouvellement du tracteur du cantonnier pour 2025. Remplacement avant trop d'usure.

Trois fournisseurs ont été consultés, dans l'attente des devis de reprise/acquisition.

**7.2/** Une demande de devis a été réalisée pour la démolition intérieure de la maison dite du directeur d'école, sise au n°36 rue Notre Dame. Nous avons reçu un devis de 11 000 € TTC.

**7.3/** Constatant l'efficacité du remplacement des lumières à la salle des fêtes (leds), Monsieur le Maire propose de faire la même chose dans la mairie. Le devis de ces remplacements est de 1740 € TTC.

**7.4/** Investissement : tranche 2 du réaménagement et de la sécurisation de la Place de la Bastide. Monsieur le maire propose de poursuivre par le côté ouest et le côté sud. Un devis a été demandé.

**7.5/** Une Ostéopathe à Molières. Madame Sylvie PEYRARD a demandé l'autorisation d'exercer son activité d'ostéopathe ambulante dans son « ostéo van » sur la commune. Sa demande a été acceptée. Elle pourra stationner sur le parking municipal – rue du 8 mai 1945.

**7.6/** Vendredi 28 février, Monsieur le Maire va signer l'acte d'achat du terrain de Jean Marc DELPECH en vue d'en faire un parking.

**7.7/** Cadeaux de Noel aux enfants. La mairie a reçu des remerciements de Lucie Gourdon au nom de l'association Les Petits Molières.

**7.8/** Compte rendu de la gendarmerie pour leurs interventions sur la commune en 2024. Infractions et délinquance en baisse mais hausse des interventions. Total des heures effectuées/de présence entre 134 à 208 h.

**7.9 /** Rapport SDE24 par Jean KOEGLER :

Pas de changement des heures de réunion malgré la demande (heures des réunions en matinée non adaptées aux élus en activité).

Problème du poteau route de Picauzel qui menace de tomber. Signalé plusieurs fois aux services d'ENEDIS depuis plus d'un an. Prochaine étape lettre recommandée.

A partir de 2027, plus de lampe au sodium. Etude possible sur un état des lieux. Subvention 35% ?

7.10/ Demande de location des barnums communaux par un particulier moliérois. Oui, avec un chèque de caution (500€), et si chapoté par une association qui est donc responsable des dégâts éventuels. Voir pour un prix de location.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.**

**Signatures :**

LACOSTE Alexandre, Maire

MARTIN Patrick, secrétaire de séance

